

Hanami Technologie Mai 2022



Hanami Technologie Mai 2022 permet de bénéficier d'un gain conditionnel brut (1)(2): d'un gain unique de 3 % fixe ainsi que 9 % pour chaque année écoulée si l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement (MXWOTCE5 Index), est stable ou en hausse en année 1 à 10 par rapport à son niveau initial.

À défaut, le capital est remboursé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽³⁾ de l'indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 10 ans.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et en cas de baisse⁽³⁾ de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à l'échéance finale⁽⁴⁾.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement, indice composé de 50 titres mettant en avant des caractéristiques ESG. Les entreprises sélectionnées appartiennent toutes au secteur technologique.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

AVANTAGES

- **Un gain unique de 3 % brut**^(1)[2) : si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation^[4] de l'année 1 à 9 et à la date d'observation finale^[4] en année 10.
- Un gain de 9 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée : si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation⁽⁴⁾ de l'année 1 à 9 et à la date d'observation finale⁽⁴⁾ en année 10.
- Effet mémoire : si les conditions de versement du gain de 9 % brut^{[1][2]} sont déclenchées, le gain sera versé au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années écoulées.
- Une échéance anticipée automatique si le niveau de l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation^[4] de l'année 1 à 9.
- Un remboursement du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁴⁾, l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné à 9 % brut^{[1][2]} par année écoulée, depuis la date d'observation initiale. L'investisseur accepte de plafonner ses gains au montant de 9 % brut par année écoulée, quelque soit la performance de l'indice.
- Le rendement de Hanami Technologie Mai 2022 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de - 40 %.
- L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 %, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
- en cas de sortie^[6] (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale^[5];
- à l'échéance finale^[5], si l'indice est en baisse^[3] de plus de 40 % le 13 mai 2032 par rapport à son niveau initial ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission. Ces risques sont notamment:

Risque de perte partielle ou totale en capital : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale^[5] :

- lors de toute sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale^[5], lorsque l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Emetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Dans certaines conditions, un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

- (1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (19 mai 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 28 février et le 30 avril 2022.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (19 mai 2022) et à la date d'observation finale (13 mai 2032), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) Les dates d'observation annuelle sont : 12 mai 2023 (année 1), 13 mai 2024 (année 2), 12 mai 2025 (année 3), 12 mai 2026 (année 4), 12 mai 2027 (année 5), 12 mai 2028 (année 6), 11 mai 2029 (année 7), 13 mai 2030 (année 8), 12 mai 2031 (année 9) et la date d'observation finale est le 13 mai 2032 (année 10).
- (5) La date d'échéance finale est le 11 juin 2032.
- (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 11 juin 2032, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

▶ Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement est observé à la date d'observation initiale (19 mai 2022)

UN GAIN CONDITIONNEL BRUT^(1)[2): UN GAIN UNIQUE DE 3 % FIXE AINSI QUE 9 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

Hanami Technologie Mai 2022 prend fin par anticipation si l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement :

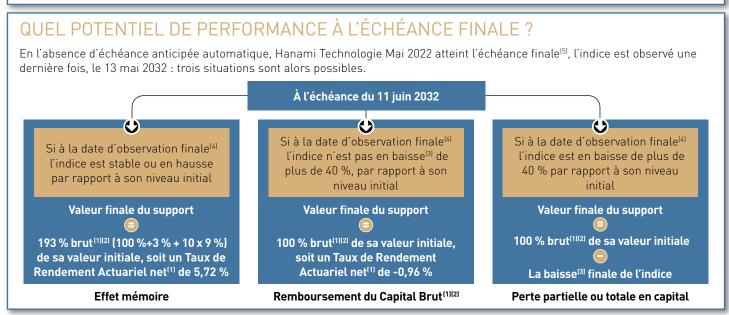
De l'année
1 à 9^[4]

est stable ou en hausse
par rapport à son niveau initial

Un gain unique de 3 % brut^{[1][2]}
Un gain de 9 % brut^{[1][2]} par année écoulée

Sinon, Hanami Technologie Mai 2022 se poursuit jusqu'à l'échéance finale des 10 ans.

Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 10,15 % la 1^{ère} année ; 8,60 % la 2^{ème} année ; 7,88 % la 3^{ème} année ; 7,39 % la 4^{ème} année ; 7,01 % la 5^{ème} année ; 6,68 % la 6^{ème} année et 6,39 % la 7^{ème} année, 6,15 % la 8^{ème} année, 5,93 % la 9^{ème} année.



ÉVOLUTION DE L'INDICE MSCI WORLD TECHNOLOGY SELECT ESG TOP 50 5 % DECREMENT (MXWOTCE5 INDEX)

La performance de Hanami Technologie Mai 2022 est liée à l'évolution de l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement (MXWOTCE5 Index).



Source: Morgan Stanley et Bloomberg, 30 Novembre 2021

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE

- L'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement est un indice composé de 50 titres mettant en avant des caractéristiques ESG. Les entreprises sélectionnées appartiennent toutes au secteur technologique.
- En effet, l'indice utilise les ratings ESG de MSCI afin de classer les entreprises appartenant à l'univers de départ. Les entreprises ayant une note inférieure à « BB » sont exclues. De plus, l'indice exclut les entreprises sujettes à controverse. Les titres appartenant au secteur technologique (GICS Information Technology et Communication
- Services) sont ensuite sélectionnés. Tous les titres sont ensuite réparties en trois régions (Amérique du Nord, Europe et Pacifique) puis sélectionnés en fonction de leur capitalisation boursière pour n'en retenir que 50.
- Enfin, l'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Lorsque le montant des dividendes
- réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 %, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.
- L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « Titre de créance vert » ou tout autre type d'instrument de « financement durable » dont le nominal serait investi dans des projets de financement durable conçus pour avoir un impact positif sur l'environnement ou d'autres causes éthiques.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

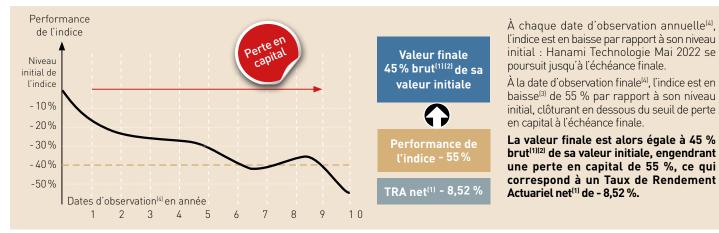
▶ Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légende :

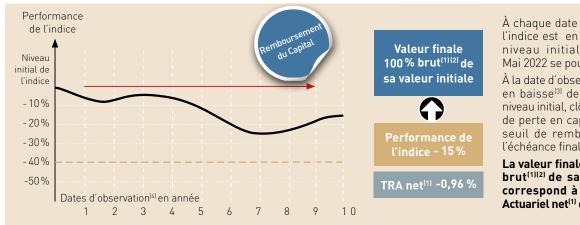
- -> Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain
 - Evolution de l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement
- -- Seuil de perte en capital à l'échéance finale Fin de vie du produit

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -8,35 %.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE: REMBOURSEMENT DU CAPITAL BRUT À L'ÉCHÉANCE



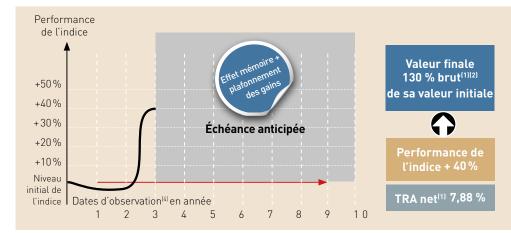
À chaque date d'observation annuelle[4], l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial. Hanami Technologie Mai 2022 se poursuit.

À la date d'observation finale^[4], l'indice est en baisse^[3] de 15 % par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil de perte en capital mais en dessous du seuil de remboursement avec gain à l'échéance finale.

La valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -0,96 %.

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 2,51%.

SCÉNARIO FAVORABLE: GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Aux deux premières dates d'observation annuelle^[4], l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial. Hanami Technologie Mai 2022 se poursuit jusqu'à l'année 3.

À la 3^{ème} date d'observation annuelle^[4], l'indice est hausse par rapport à son niveau initial : Hanami Technologie Mai 2022 prend donc fin par anticipation au terme de la 3^{ème} année.

La valeur finale est égale à 130 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale $(103 \% + 3 \times 9 \%)$, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 7.88 %.

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Hanami Technologie Mai 2022 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,95 %.

- [1] Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel (TRA) net est calculé depuis la date d'observation initiale (19 mai 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 28 février et le 30 avril 2022.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La baisse de l'indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (19 mai 2022), et son niveau à la date d'observation finale (13 mai 2032), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) Les dates d'observation annuelle sont :12 mai 2023 (année 1), 13 mai 2024 (année 2), 12 mai 2025 (année 3), 12 mai 2026 (année 4), 12 mai 2027 (année 5), 12 mai 2028 (année 6), 11 mai 2029 (année 7), 13 mai 2030 (année 8), 12 mai 2031 (année 9) et la date d'observation finale est le 13 mai 2032 (année 10).

▶ Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Morgan Stanley Finance LLC (BBB+ (S&P), A1 (Moody's), A (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Emetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

Garant de la formule : Morgan Stanley (BBB+ (S&P), A1 (Moody's), A (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

Code ISIN: FR0014006E42

Devise: EUR

Sous-jacent: MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement (MXWOTCE5 Index). Cet indice est composé de 50 titres mettant en avant des caractéristiques ESG. Les entreprises sélectionnées appartiennent toutes au secteur technologique. Le fournisseur de cet indice est MSCI.

Cotation: Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé, listing technique).

Valorisation: Hebdomadaire (le vendredi)

Double valorisation : Morgan Stanley Finance LLC désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Refinitiv) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Finance LLC quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Finance LLC décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.

Marché secondaire: Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley Finance LLC usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1 %. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.

Commissions de distribution : Dans le cadre de l'offre et de la vente des Titres, l'Émetteur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support.

Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.

Montant maximum de l'émission: 30 millions d'euros

Valeur nominale: 1000 euros

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale

Période de commercialisation: Du 28 février au 30 avril 2022

Prix de souscription : Il progressera de façon constante, de 997,50 euros le 28 février 2022 à 1 000 euros le 19 mai 2022

Date d'émission du support : 28 février 2022

Date d'observation initiale de l'indice : 19 mai 2022

Dates d'observation de l'indice : 12 mai 2023, 13 mai 2024, 12 mai 2025, 12 mai 2026, 12 mai 2027, 12 mai 2028, 11 mai 2029, 13 mai 2030, 12 mai 2031

Dates d'échéance anticipée : 12 juin 2023, 13 juin 2024, 12 juin 2025, 12 juin 2026, 11 juin 2027, 12 juin 2028, 14 juin 2029, 13 juin 2030, 12 juin 2031

Date d'observation finale de l'indice : 13 mai 2032

Date d'échéance finale: 11 juin 2032

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée: Hanami Technologie Mai 2022 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain brut⁽¹⁾ de 3 % fixe ainsi que 9 % par année écoulée si à l'une des 9 dates d'observation annuelle, l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale :

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 193 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si l'indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial;
- ou 100 % brut^[1] de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.





(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement (MXWOTCE5 Index), des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire, à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et, de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support : Le support Hanami Technologie Mai 2022 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du [12/07/2021 et ses suppléments en date du 11/08/2021, du 14/10/2021, du 29/10/2021 et du 12/11/2021]], Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 12/07/2021. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (listing technique sur un marché réglementé qui ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse. <u>lu</u>). Ces documents sont également disponibles auprès de Morgan Stanley via le lien suivant pour le Prospectus de Base (https://sp.morganstanley. com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6) et via le lien suivant pour les Conditions Définitives (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/FinalTerms/FR0014006E42).

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation: L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley Finance LLC n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Morgan Stanley Finance LLC ou dénouement anticipé du support : Morgan Stanley Finance LLC prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Morgan Stanley Finance LLC est le fournisseur de liquidité de ce support. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sousjacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Morgan Stanley Finance LLC peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le

dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ ou de débouclement de la position de Morgan Stanley Finance LLC liés à ce rachat. Morgan Stanley Finance LLC et/ ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Avertissement relatif à l'indice: MSCI World Technology Select ESG Top 50 5 % Decrement: Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. («MSCI»). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Morgan Stanley et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

L'instrument financier décrit ci-avant n'est pas un « titre de créance vert » ou tout autre type d'instrument de « financement durable » dont le montant nominal serait investi dans des projets de financement durable conçus pour avoir un impact positif sur l'environnement ou d'autres causes éthiques.

Morgan Stanley n'est pas responsable de la création de l'indice sous-jacent ou de la sélection des composants de l'indice sous-jacent, ni du contrôle de la conformité de l'indice sous-jacent avec sa méthodologie.

Morgan Stanley n'a pas structuré le produit (ce qui inclut, l'indice sousjacent et/ou les composantes de l'indice sous-jacent) pour répondre à des exigences légales, réglementaires ou autres en ce qui concerne les objectifs, mesures ou critères de durabilité ou environnementaux. Morgan Stanley ne fait aucune déclaration quant à l'efficacité de l'indice sous-jacent pour obtenir un impact positif par référence à des critères ou mesures de durabilité ou environnementaux.

Conflits d'intérêts: Morgan Stanley Finance LLC ou des filiales du groupe Morgan Stanley, et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique: Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

Caractère promotionnel de ce document : Ce produit ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche de Morgan Stanley.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24 h/24 et 7 j/7 pour:

→ Consulter le détail de vos contrats : vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ Effectuer des opérations de gestion: des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ Suivre l'actualité "En direct des marchés": pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.):

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix;
- comparer la performance entre plusieurs fonds;
- créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés :
- créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ Recevoir une information régulière sur une allocation précise

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets";
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022 59777 EURALIILE N° d'immatriculation 09 051 780 www.orias.fr Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) contact@ganpatrimoine.fr www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 780C-052022 Crédit photo: Shutterstock

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés «Imprim'Vert» ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement

